

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars, le conseil municipal de la commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire dans la petite salle des fêtes de VALLANS à 18 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

PRÉSENTS : BOUCHET Cédric, CAILLÉ Olivier, DUBOIS Olivier, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, LEM Jean-François, PASTUREAU Stéphan, TEXIER Michaël, MARCHÉ Pascal, DAVID Nadège, MAGNON Jean-Luc, GEOFFROY Nelly, CAILLAUD Laurent.

EXCUSÉS : DEGORCE Laëtitia (Pouvoir à Sébastien LEFEVRE), BRUCHIER Christian (Pouvoir à GEOFFROY Nelly).

ABSENTS :

Secrétaire de séance : PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 FEVRIER 2021

- BUDGET PRINCIPAL

- Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2020
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Vote du budget principal 2021

- BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

- Vote du compte administratif et du compte de gestion exercice 2020
- Affectation des résultats de l'exercice 2020
- Vote du budget 2021

- TERRAIN MULTISPORT

- Présentation des devis : Terrain multisport, plateforme, accessibilité
- Demandes de subventions

- SALLE DE MOTRICITE

- Avancement du dossier (consultation)
- Demandes de subventions

QUESTIONS DIVERSES

- Réflexion sur la suppression des régies de recette
- Nettoyage du communal
- Règlement intérieur des différentes salles

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal. M. Stéphan PASTUREAU est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 9 février 2021, qui leur a été communiqué au préalable.

01-19-03-2021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Lors du vote du compte administratif, le maire cède la présidence à Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Monsieur Cédric BOUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

° Résultat de l'exercice 2020 :	72 535.06 €
° Résultat de clôture de 2020 :	184 412.68 €

Section d'investissement

° Résultat de l'exercice 2020 :	65 344.82 €
° Résultat clôture de 2020 :	48 421.17 €

- constate que les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire sont identiques aux chiffres du compte de gestion de Madame la Trésorière de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

02-19-03-2021 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de FRONTENAY ROHAN ROHAN pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 15

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 19/03/2021

Contre : 00
Abstentions : 00

03-19-03-2021 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle :

Le conseil municipal, après avoir entendu les comptes administratifs du Budget Principal de l'exercice 2020,
Ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de **184 412.68 €**

Budget Principal

Pour mémoire :

- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 111 877.62 €
- Résultat de l'exercice 2020 : 72 535.06 €
- Excédent de fonctionnement au 31/12/2020: **184 412.68 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte1068) : **0 €**
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : **184 412.68 €**

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)
Pour : 15
Contre : 00
Abstentions : 00

04-19-03-2021 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
Pour la section d'investissement, il y aura une présentation par opération pour information.

Section de fonctionnement

Section d'exploitation dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général :	186 308 €
Chapitre 012 Charges de Personnel :	240 763 €
Chapitre 014 Atténuation de produits :	1 200 €
Chapitre 022 Dépenses imprévues :	3 405 €
Chapitre 23 Virement à la section d'investissement :	<u>147 633.35 €</u>
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	3 036.33 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	111 752 €
Chapitre 66 Charges financières :	5 484 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 200 €

Section d'exploitation recette

Chapitre 002 Excédent antérieures reportés :	184 412.68 €
Chapitre 013 Atténuation de charges :	14 000 €
Chapitre 70 Produits des services du domaine et des ventes :	28 480 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	372 051 €
Chapitre 74 Dotation-participation :	91 238 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	9 600 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels divers :	

La section de fonctionnement s'équilibre à **699 781.68 €**

Section d'investissement

Section d'investissement Dépenses

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées :	53 736.25 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	5 561 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :	5 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	161 460.85 €
RAR	38 591 €

Section d'investissement Recettes

Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :	48 421.17 €
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement :	<u>147 633.35 €</u>
Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations :	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre section :	3 036.33 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	
Chapitre 10 dotations, fonds divers, réserves :	57 000
Chapitre 13 subvention d'investissement :	7 469 €
Chapitre 16 Emprunts en euros :	789.25 €

RAR

La section d'investissement s'équilibre à **264 349.10 €**

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

05-19-03-2021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOCAL COMMERCIAL

Lors du vote du compte administratif le Maire cède la présidence à Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint et ne prend pas part au vote :

COMMUNE DE VALLANS
Séance du 19/03/2021

Sous la présidence de Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget du local commercial dressé par Monsieur Cédric BOUCHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

° Résultat de l'exercice 2020 : 3 132.95 €
° Résultat de clôture de 2020 : 10 954.06 €

Section d'investissement

° Résultat de l'exercice 2020 : - 15 021.03 €
° Résultat clôture de 2020 : - 9 152.30 €

- constate que les chiffres du compte administratif de Monsieur le Maire sont identiques aux chiffres du compte de gestion de Madame la trésorière de FRONTENAY ROHAN ROHAN
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

06-19-03-2021 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil municipal,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du local commercial de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de FRONTENAY ROHAN ROHAN pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

07-19-03-2021 AFFECTATION DES RESULTATS DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020,
Ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif présente

- un excédent de fonctionnement de 10 954.06 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) : 7 821.11 €

Résultat de l'exercice (excédent) : 3 132.95 €

Excédent de fonctionnement au **31/12/2020** : 10 954.06 €

A l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte1068) : 9 152.30 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 1 801.76 €

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

08-19-03-2021 BUDGET DU LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil décide que le budget sera voté au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre 011 Charges à caractère général : 8 413.76 €

Chapitre 022 dépenses imprévues : 200.00 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement : 1 000.00 €

Chapitre 65 Autres de charges de gestion courante : 202.00 €

Chapitre 66 Charges financières : 688.00 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre 002 excédents antérieurs reportés : 1 801.11 €

Chapitre 70 Produit des services du domaine et ventes diverses : 700.00 €

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : 8 002.00 €

La section de fonctionnement s'équilibre à **10 503.76 €**

Section d'investissement

Section d'investissement dépenses

COMMUNE DE VALLANS

Séance du 19/03/2021

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées	6 441.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	3 711.30 €

Section d'investissement recettes

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	1 000.00 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	9 152.30€

La section d'investissement s'équilibre à **10 152.30 €**.

Résultats du vote

Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 01

09-19-03-2021 TERRAIN MULTISPORT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les devis concernant le projet de terrain multisport dans le parc à TEUTOUS : city stade, plateforme et mise en accessibilité.

Au vu des devis, le coût de l'opération est estimé à **102 295.80 € HT** soit **122 754.96 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Terrain multisport	40 082 €	DETR	40 000 €
Plateforme	42 701.80 €	Autofinancement	79 836.64 €
Mise en accessibilité	19512 €		
MONTANT HT	102 295.80 €		
TVA	20 459.16 €		
MONTANT TTC	122 754.96	MONTANT TTC	122 754.96 €

Le maire est mandaté pour déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR auprès des services de l'Etat.

Il est par ailleurs autorisé à rechercher d'autres sources de financements auprès de la CAN, du Département et autres.

10-19-03-2021 SALLE DE MOTRICITE-- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – 2021

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de la salle de motricité dont le coût prévisionnel s'élève à 22 500 € HT soit 27 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de CAP RELANCE 79.

La plan de financement de cette opération serait le suivant selon l'estimatif de l'architecte :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Gros œuvre	11 000 €	DETR	9 000 €
Menuiserie extérieure et intérieure	8 500 €	CAP RELANCE	8042 €
Fluides, électricité, plomberie, chauffage	3 000 €	DETR	
		Autofinancement	9 958 €
<i>Montant HT</i>	22 500 €		
<i>TVA</i>	4 500 €		
MONTANT TTC	27 000	MONTANT TTC	27 000 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte le projet désigné ci-dessus
- approuve le plan de financement qui lui est présenté
- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de La DETR auprès des services de l'Etat et un dossier au titre de CAP RELANCE 79 auprès du département.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Attribution de compensation de la CAN :

Pendant le vote du budget, Monsieur Olivier CAILLE demande comment est calculée l'attribution de compensation versée par la CAN. Si au départ elle était destinée à compenser la TP récupérée par la communauté d'agglomération, son calcul a très certainement évolué. Des informations à ce sujet seront sollicitées auprès du service financier de la CAN.

Régie de recette et d'avances

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors de l'entretien pour la préparation du budget le receveur municipal a informé les élus présents des réformes à venir :

- Fermeture définitive de la trésorerie de FRONTENAY au 1^{er} septembre 2022. Les services comptables seront désormais sur NIORT. Les communes auront un conseiller dédié pour les aider. Leur référent ne sera plus le comptable du trésor.

- Changements concernant la comptabilité publique :

- Changement de plan comptable – passage de la M14 à la M57.les règles comptables vont s'assouplir et se rapprocher de la comptabilité privée.
- Remplacement du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier par le Compte Financier Unique (Mise en œuvre 2024)
- Obligation pour les communes de proposer le paiement dématérialisé à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame la Trésorière encourage les élus à réfléchir à la suppression des régies comptables dont le fonctionnement va devenir de plus en plus contraignant avec les paiements dématérialisés, l'obligation pour le régisseur d'ouvrir un compte de dépôts de fond auprès du Trésor public pour ensuite virer les fonds sur le compte de la commune.

Dès fin avril 2021, la procédure d'approvisionnement ou de dégagement des espèces des régies d'avances ou de recettes se fera uniquement auprès de la banque postale et non auprès des centres de finances publiques, dans le cadre d'un marché passé par la DGFIP au niveau national.

Pour effectuer la gestion des retraits et les dépôts d'espèce, la Banque postale a développé une plate-forme numérique dédiée, à laquelle aura accès chaque régie pour préparer son dépôt de numéraire ou sa demande de retrait d'espèces.

Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir à un autre mode de perception des recettes.

- pour les salles : Retour à la facturation (avec une émission des titres de recettes au moins 1 mois avant la location)
- pour la bibliothèque : gratuité ou abonnement de 15 € par famille (seuil minimum pour procéder à une facturation).
- pour l'organisation des repas du 14 juillet : recours à une association à laquelle la commune verserait une subvention.

Nettoyage du Communal

Afin de pouvoir refaire la clôture pour le pacage des animaux dans le marais communal, Monsieur le Maire propose aux élus qui le souhaitent d'organiser une journée de nettoyage participatif du site le samedi 3 avril.

Jeux parc à Teurtours

Les employés communaux ont fait les trous. Les jeux devraient être installés à partir de jeudi prochain.

Espace verts chicanes

Monsieur Olivier CAILLE informe le conseil que l'entretien des plantes et arbustes dans les chicanes ne relève pas de l'entreprise JDO retenue dans le cadre du marché « aménagement de sécurité du centre bourg et des entrées de bourg ».

Le marché en accord avec tous les intervenants aurait été modifié. Les espaces verts autour des chicanes devraient être gérés en régie par les employés communaux. Il est proposé au conseil de réfléchir au type de végétation qui pourrait être planté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.